LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

Libin, le 19 février 2020

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que la SA Pirot et Fils de Villance doit réaliser des travaux d'égouttage, de pose de conduites d'eau et de réfection de voirie à Redu, Hamaide du n°85 au n°100 entre le 2 mars 2020 et le 2 octobre 2020,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Autorise la SA Pirot et Fils de Villance à réaliser les travaux prévus et à fermer la circulation à Redu, Hamaide du n°85 au n°100 entre le 2 mars 2020 et le 2 octobre 2020, à l'exception des riverains,

Article 2 : La signalisation et la déviation sont mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E. DUYCK

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIBIN Luxembourg

La Bourgmestre,

A. LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be